

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

**OBJET : LOGIREM SA d'HLM : aménagement des espaces extérieurs de la
résidence "La Treille" à La Ciotat - 2e tranche.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM LOGIREM une subvention de 40 000 € afin d'accompagner la seconde tranche des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence "La Treille" à La Ciotat, pour un coût prévisionnel TTC de 165 480 €;
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe ;
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**